

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	22.12.2023	23 A 291	5.4	22 DECEMBRE 2023
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

JCD/EA

ARRETE

OBJET	DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE 11^{ème} VICE-PRESIDENT
--------------	--

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Vincent BEAUMONT en qualité de 2^{ème} Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'élection de Monsieur Gilles RABACHE en qualité de 11^{ème} Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'arrêté n° 22-A-181 en date du 24 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Vincent BEAUMONT dans l'Assainissement,

Considérant que, pour assurer la continuité du service public en l'absence de Monsieur BEAUMONT du 1^{er} janvier 2024 au 7 janvier 2024 inclus, il convient de donner à Monsieur Gilles RABACHE, 11^{ème} Vice-Président, délégation pour assurer les fonctions relatives à l'Assainissement définies dans le présent arrêté,

A R R E T E

Article 1 - Du 1^{er} janvier 2024 au 7 janvier 2024, Monsieur Gilles RABACHE a les délégations de fonctions suivantes dans le domaine de l'Assainissement :

- Eaux usées
- Eaux pluviales
- SPANC
- Programmes d'assainissement nouveaux
- Subventions du secteur de compétence
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

Article 2 – Du 1^{er} janvier 2024 au 7 janvier 2024, Monsieur Gilles RABACHE a délégation de signature des documents et courriers relatifs à cette compétence.

Article 3 - Monsieur Le Président de Flers Agglo, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Flers Agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à FLERS, le 22 décembre 2023

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Vice-Présidents concernés
- Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Sous Préfecture
- Trésorerie Principale
- Affichage
- Registre des arrêtés
- R.A.I.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20231222-23A291-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
(3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4)
dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur**